



GROUPE ERHARD - FICHE TECHNIQUE COMMERCIALE

Sorbet plein fruit au citron de Sicile

Famille de produit :	Crèmes Glacées/Glaces/Sorbets		
Désignation commerciale du produit :	Sorbet plein fruit au citron de Sicile		
Dénomination légale de vente :	Sorbet plein fruit au citron de Sicile		
Poids net UVC (kg)	1.625	Poids détaillé (g) :	1 x 1 625,00 g
Date de mise à jour	31/10/2022	Code article VIF	V300114
Visuel produit :	Volume pièce (ml) : 2 500		
	Fabriqué par : ERHARD PÂTISSIER GLACIER 7, Rue du stade 68290 MASEVAUX Email : contact@erhard-desserts.com Code emballer : EMB 25228A		
	Nomenclature douanière : 21050010		
	DDM (en mois) : 24		

Ingrédients : eau, jus de citron de Sicile 28%, sucre, sirop de glucose déshydraté, fibres de lin.

Traces éventuelles de LAIT, ŒUF, FRUITS À COQUE, SOJA, ARACHIDES et SÈSAME.

Les informations en majuscules sont destinées aux personnes intolérantes ou allergiques.

Conservation :

Au congélateur à -18°C.

A consommer de préférence avant le : voir sur le côté de l'emballage.

NE JAMAIS RECONGELER UN PRODUIT DÉCONGELÉ.

Valeurs nutritionnelles moyennes pour 100g :

Énergie	536	kJ
	126	kcal
Matières grasses	<0.5	g
Dont acides gras saturés	<0.1	g
Glucides	31	g
Dont sucres	26	g
Fibres alimentaires	<0.5	g
Protéines	<0.5	g
Sel	<0.01	g

Conseil de dégustation :

Préconisations : Nous vous recommandons de sortir le produit du congélateur quelques minutes avant de le consommer

Type de conditionnement :

Palettisation :			Pièce	UVC	Colis	Palette
Nb UVC/colis	4	Longueur (cm)	± 0,5	17,50	39,40	120
Nb colis/couche	8	Largeur (cm)	± 0,5	15,00	30,00	80
Nb couches/palette	12	Hauteur (cm)	± 0,5	13,50	14,60	190
Nb colis/palette	96	Poids net (kg)	1.625	1.625	6.500	624
Nb UVC/palette	384	Poids brut (kg)		1.715	7.090	701

Codification :	Code EAN 13 - UVC	Code DUN 14 - colis	Code EAN 128 - palette
	3428420000818	13428420000815	23428420000812

Suivi bactériologique conforme au règlement CE 2073/2005. Les produits commercialisés par nos établissements ne sont pas soumis à l'étiquetage OGM au sens des règlements CE 1829/2003 et 1830/2003 et n'ont pas subi de traitement ionisant (directive CE n°99/2 du 22/02/1999). Cette déclaration est basée sur les éléments communiqués par nos fournisseurs de matière première.